

---

## Conditions pour devenir Membre au TC Mounier

---

La cotisation comprend l'accès aux terrains, l'assurance et l'affiliation à l'AFT.

Seuls les membres en règle de cotisation pourront monter sur les courts.

- Paiement sur le compte du Centre sportif Mounier, asbl - IBAN : BE04 2100 6686 0031 - Communication : TC Mounier + Nom(s) et prénom(s)

10€ de réduction pour les membres si paiement avant le 15/02 de l'année en cours.

10€ de réductions pour les abonnés tennis hiver au Centre Sportif de la Woluwe.

Attention : Les cotisations spéciales (couples ou familles) doivent être payées intégralement et lors d'un seul versement. Veuillez indiquer toutes les personnes inscrites en communication.

### PARRAINAGE

Seuls les parrainages de nouveaux membres au prix de cotisation identique ou supérieur au parrain seront comptabilisés (pas valable sur les cotisations couple et famille).

Remise de 10€ pour le parrainage d'un nouveau membre; 30€ pour le parrainage de 2 nouveaux membres ; 50 € pour 3 et 100€ pour 4 nouveaux membres. La cotisation est offerte pour le parrainage de 5 nouveaux membres.

- Possibilité de payer la cotisation en totalité ou en partie avec des chèques sports/culture
- Possibilité de payer la cotisation en espèces ou bancontact à la réception du Centre.

### RÉSERVATION

Les membres en règle de cotisation bénéficient de la gratuité sur les terrains suivants :

#### *Terrains 6-7-8 (Brique pilée)*

Ces terrains sont prioritairement réservés aux membres la semaine entre 18h et 22h et le WE entre 11h et 22h. Les réservations peuvent être réalisées maximum 7 jours à l'avance. Le droit de priorité s'arrête la veille de la réservation. En dehors de ces heures et jours spécifiques, aucune priorité de réservation n'est d'application mais la gratuité assurée aux membres.

#### *Terrains 9-10 (Brique pilée)*

Ces terrains sont prioritairement réservés aux membres souhaitant réserver à court terme. Les réservations peuvent être réalisées maximum 7 jours à l'avance. Le droit de priorité s'arrête le jour de la réservation.

### *Terrains 1-2-3 (Synthétique)*

Les membres peuvent réserver ces terrains le jour même pour autant qu'ils soient disponibles. Ces terrains seront couverts jusque fin juin.

### *Terrains 4-5 (Couverts brique pilée)*

Accès gratuit pour les membres, mais sans réservation préalable et pour autant que les courts soient disponibles. Passage à la réception du Centre obligatoire avant le jeu pour s'informer sur la disponibilité du court.

## **INVITATIONS**

Un non-membre peut être invité par un membre maximum 3 fois/saison et en s'acquittant d'un droit d'entrée de 5€ à payer à la réception avant l'heure de jeu. En cas de non-respect, la direction du Centre peut demander l'exclusion du membre pour la saison.

Toute fraude (réservation pour un tiers,...) quelle qu'elle soit peut mener à l'exclusion du membre pour la saison sans remboursement de la cotisation.

Les réservations de terrains pour les membres sont à réaliser en ligne ou à la réception au 02/762.85.22.

Tout joueur est tenu de respecter le Règlement d'Ordre Intérieur du TC Mounier.

## **REMBOURSEMENT**

Aucun remboursement de la cotisation ne sera effectué.

## **AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES**

Salle de fitness            5€/séance (à partir de la 2ème séance) au lieu de 10€ ou offre tennis + fitness\*

Badminton                    5€/heure au lieu de 11,40€

Squash                        5€/demi-heure au lieu de 8,20€

*Offre tennis + fitness* : Abonnement 6 ou 12 mois à la salle de fitness pour 10€ par mois